

PATRICK LE ROUX

ARMÉES, RHÉTORIQUE ET POLITIQUE DANS L'EMPIRE GALLO-ROMAIN.
A propos de l'inscription d'Augsbourg

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 115 (1997) 281–290

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

ARMEES, RHETORIQUE ET POLITIQUE DANS L'EMPIRE GALLO-ROMAIN*
A propos de l'inscription d'Augsbourg

L'inscription trouvée à Augsbourg à l'été 1992¹ comporte, de la ligne 3 à 13 incluse, une longue phrase exposant les motifs et identifiant les acteurs de la dédicace à la *sainte déesse Victoire*², effectuée solennellement le 11 septembre 260 p. C. Les lignes 3 à 9, depuis *ob barbaros* jusqu'à *captivor(um)*, énumèrent dans un langage officiel romain les données à caractère ethnique, administratif et militaire qui permettent de définir simplement le contexte de l'événement daté des 24 et 25 avril 260 p. C. Il semble s'agir d'un résumé conçu par les autorités politiques et s'efforçant d'adopter les mots habituellement employés par les empereurs et leurs états-majors. Le vocabulaire est, dans l'ensemble, banal mais précis et la plupart des expressions et dénominations sont bien attestées³.

Malgré tout, la longue phrase n'est pas claire a priori et contient des singularités de forme qui obscurcissent ou rendent ambiguës les interprétations que l'on peut proposer des événements tels qu'ils sont censés s'être déroulés. Pour tenter de déchiffrer exactement le sens du document, il faut tenir compte de la dimension épigraphique qui contraint à la brièveté, mais ne pas négliger la forme rhétorique dont les tournures et l'ordonnancement dévoilent la composition et la construction d'un texte destiné à frapper et à témoigner des mérites de chacun.

Enfin, au détour des faits exposés, les armées et la stratégie, les contextes territoriaux et les paramètres servant à différencier provinces, provinciaux, soldats et barbares révèlent des décisions, des attitudes et des mentalités qui peuvent aussi éclairer les réactions des Romains face aux assauts de plus en plus profonds et militairement humiliants des Germains autour de 260 p. C.

1. De l'ambiguïté d'un message: la question des *populares*

Quand on lit le texte, la principale incertitude se situe aux lignes 8 et 9, car elle est, en outre, reliée à un terme apparemment moins familier que les autres, celui de *populares*. On constate qu'une hésitation

* Ce texte est issu d'une communication présentée lors de la table ronde du 19 novembre 1994, réunie à l'initiative de M. Christol et X. Lorient au Centre Gustave Glotz. Je les remercie vivement pour leur invitation et leurs remarques. Les opinions émises demeurent de ma seule responsabilité.

¹ La lecture proposée, laissant de côté les questions du texte précédent et du emploi du monument, établie par le premier éditeur et acceptée unanimement est la suivante: DEAE SANCTAE VICTORIAE / OB BARBAROS GENTIS SEMNONVM / SIVE IOVTHVNGORVM DIE / VIII ET VII KAL MAIAR CAESOS / FVGATOSQVE A MILITIBVS PROV / RAETIAE SED ET GERMANICIANIS / ITEMQVE POPVLARIBVS EXCVSSIS / MVLTI MILIBVS ITALORVM CATIVOR / COMPOS VOTORVM SVORVM / [[M. SIMPLICINIVS GENIALIS V P A V P / CVM EODEM EXERCITV]] / LIBENS MERITO POSVIT / DEDICATA III IDVS SEPTEMB IMP D N / [[POSTVMO AV]]G ET [[HONORATIANO COS]].

Voir L. Bakker, Raetien unter Postumus – Das Siegesdenkmal einer Juthungenschlacht im Jahre 260 n. Chr. aus Augsbourg, *Germania* 71, 2, 1993, 369–386 (=AE 1993, 1231). H. Lavagne, Une nouvelle inscription d'Augsbourg et les causes de l'usurpation de Postume, *CRAI* 1994, 431–446. E. Schallmayer (éd.), *Der Augsburger Siegesaltar Zeugnis einer unruhigen Zeit*, Saalburg-Schriften 2, 1995.

² Plutôt qu'à la *déesse de la sainte Victoire*, traduction suggérée par H. Lavagne. De même, comme le montrent de nombreux parallèles en épigraphie, c'est le monument qui est dédié, c'est-à-dire inauguré religieusement: il n'y a donc pas d'ambiguïté sur le mot *dedicata*, ni sur le datif *Victoriae*. On lira (*ara*) *dedicata (est)* et la date, ce qui est habituel, comme on comprendra (*consacré*) à la *sainte déesse Victoire*.

³ L'adjectif *sanctus*, *a* est banal dans le registre religieux, surtout au III^e s. (voir par ex. AE 1973, 630 *adn*, à Lambèse, qui concerne aussi la Victoire; la formule *deus sanctus*, *dea sancta* se répand dans les provinces pour qualifier des divinités très variées dès le II^e s.). *Compos*, de même, n'est pas rare dans l'épigraphie: par ex. AE 1965, 243 et 1968, 455. L'association *caesi fugatique* est également connue: CIL VIII, 2615 = ILS 1194. Peut-être n'est-ce qu'une impression, mais toutes ces locutions trouvent un écho particulier dans le contexte des camps et, semble-t-il, jouissent d'une certaine faveur en Afrique.

existe à ce sujet chez les premiers éditeurs. L. Bakker⁴, conscient des difficultés, propose de définir ces gens comme des “compatriotes” (*Landsleute*)⁵, constitués en réserve territoriale ou milice civique (*Landsturm/Bürgerwehr*), mobilisée pour la circonstance à l’intérieur de la province de Rhétie. Il écarte sans discussion – mais il y a donc pensé – l’idée qu’il puisse s’agir des populations arrachées aux chaînes des barbares sous prétexte qu’il y aurait une ponctuation entre *popularibus* et *excussis*. En revanche, H. Lavagne⁶ n’analyse pas vraiment ce vocable et traduit par “grâce aussi aux populations”, ce qui implique que *populares* soit un substantif sur le même plan que *milites*, sans qu’on ait répété la préposition *a*. Même si on se laisse porter par la cadence de la phrase, on ne peut pas ne pas se heurter à ce qui apparaît comme une rupture dans l’énoncé que celle-ci soit placée à *itemque* ou à *excussis*. L’ablatif absolu *excussis multis milibus* est, au regard de la construction habituelle de cette tournure grammaticale, peu orthodoxe, puisqu’on attendrait *multis milibus excussis*, mais si *popularibus excussis* convient la suite de prime abord ne se coule pas alors naturellement dans le raisonnement. On doit ajouter que si *popularibus* avait été mis exactement sur le même plan que *militibus* une autre formulation aurait été plus claire⁷.

La grammaire ne permet pas de trancher et on peut, dans tous les cas, invoquer une maladresse compréhensible dans le cadre d’une expression épigraphique aussi concise que longue. Mais la solution est plus gênante si elle laisse place à des contradictions ou à des improbabilités sur le fond. En effet, la séquence *sed et Germanicianis itemque popularibus* inviterait à faire de *popularibus* un adjectif dépendant de *militibus* au même titre que *Germanicianis*. Ce n’est pas acceptable tel quel. Il est donc nécessaire de privilégier le sens par rapport à la forme et de voir comment les mots peuvent être conciliés entre eux en fonction d’une proclamation rhétorique et bien articulée. Il ne s’agit pas de torturer le texte, mais seulement de retrouver un message marqué au coin de la langue des communiqués plus que de l’élégance littéraire. Sans exclure la lecture des premiers éditeurs, il semble ainsi légitime d’envisager une autre possibilité de construction compatible avec la syntaxe.

La structure de la phrase mérite qu’on s’y arrête. Elle est organisée de manière à faire ressortir le pourquoi de la décision de la dédicace et son caractère particulier, mais selon une gradation savante. Dès le début, la mise en exergue du *ob barbaros* insiste sur la nature de la victoire et sur la valeur de l’échange reconnaissant entre les dédicants et la divinité qui a accordé là quelque chose d’exceptionnel. En second lieu, l’accent est mis sur les *multa milia Italarum captivorum* qui constituent l’autre motif de satisfaction et de remerciement⁸. Leur mention précède le *compos*, bien mis en évidence et soulignant l’accomplissement total des vœux. L’instrument en est l’*exercitus* dont la mention a été ultérieurement condamnée, mais rappelle le rôle des soldats désignés plus haut comme les *milites prov(inciae) Raetiae sed et Germaniciani*⁹. La phrase commencée avec *ob* ne s’achève qu’avec le *libens merito posuit*.

Dans ce contexte, *itemque* prend une force particulière, alors que *sed et* ne l’appelle pas nécessairement, comme nous l’avons vu, mais annonce une coupure. Sans doute, *itemque* n’exprime-t-il rien d’autre qu’une succession, mais celle-ci peut faire écho à la composition de l’armée comme à un deuxième motif de satisfaction: après *ob barbaros . . . caesos fugatosque* nous aurions *itemque popula-*

⁴ Bakker (n. 1) 377.

⁵ En latin, le sens de “compatriote” pour *popularis* est bien attesté comme aussi celui de “propre à un pays ou une contrée”. Il convient d’éviter, de toute façon, la traduction par *Einheimische* comme on le verra.

⁶ 436 et 439. Il précise que ce sont les populations civiles “que l’on peut supposer avoir été regroupées pour l’occasion en milices rurales” et y voit les prédécesseurs des *limitanei*, “ces forces indigènes auxquelles Rome aura de plus en plus recours”. On observe que L. Bakker aussi bien que H. Lavagne n’arrivent pas à concilier les données qu’ils mettent eux-mêmes en exergue, puisque ces civils sont finalement des militaires sans l’être véritablement.

⁷ *popularibusque* aurait été plus satisfaisant.

⁸ La formule employée est relativement banale dans les communiqués officiels comme le suggère par exemple Tacite, *Hist.* 1, 68, 5: *multa hominum milia caesa*.

⁹ La restitution des parties érasées semble certaine, à lire L. Bakker et d’après la photo. *Cum eodem exercitu* constitue un élément important pour la compréhension du texte dans sa globalité.

ribus excussis destiné à marquer le rôle bénéfique des événements pour les populations civiques, les soldats de l'armée victorieuse ayant été les intermédiaires et les acteurs d'un double exploit. Le dédicant remercie donc pour la victoire sur les barbares et pour une de ses conséquences les plus éclatantes, à savoir la libération des civils.

Une version possible du texte l. 3 à 13 serait alors la suivante: *pour avoir massacré et mis en fuite les barbares du peuple des Semnons ou plutôt des Juthunges, le huitième et le septième jour des kalendes de mai, avec l'aide des soldats de la province de Rhétie mais aussi de ceux de Germanie; et en outre parce que des civils ont été arrachés de leurs mains, c'est-à-dire plusieurs milliers d'Italiens prisonniers, ses vœux ayant été exaucés, M. Simplicinius Genialis, perfectissime faisant fonction de gouverneur, avec la même armée, a fait élever cet autel de bon gré et à juste titre.*

La coupure après *popularibus* se heurte, en effet, à une objection non négligeable en dehors de l'illogisme de la construction: que pourrait être cette armée de *populares* et pourquoi continuerait-on à les appeler *populares* puisque l'agencement de la phrase les met alors sur le même plan que *Germaniciani*¹⁰? Car l'emploi de *populares* dans l'armée romaine n'allait pas de soi et soulève quelques difficultés, malgré l'opinion de H. Lavagne¹¹. Avant d'analyser plus en détail le problème, on peut récuser un argument formel utilisé par L. Bakker pour rendre compte de la séparation entre *popularibus* et *excussis*¹²; la ponctuation est irrégulière et ne correspond à aucune logique vérifiable puisqu'on note un point entre *militibus* et *prov.*, après *prov.*, après *Germanicianis* et enfin après *captivor*. Comme souvent dans l'épigraphie du III^e s., les points entrent dans la décoration sans guider le sens et on ne s'explique pas a priori leur présence ou leur absence.

L'utilisation du mot *populares* trouve une légitimité dans la documentation. Au III^e s., il est attesté épigraphiquement, notamment dans des cités de Maurétanie¹³. Ces témoignages privilégient la liaison *decuriones/ordo* et *populares* ou, dans le même contexte municipal, l'emploi seul avec une signification identique. Comme dans la formule *senatus populusque*, *populares* désigne les citoyens autres que les nobles, les membres qui constituent le *populus*. Dans ces conditions on ne peut pas s'étonner que la distinction *populares/milites* soit aussi attestée à plusieurs reprises dans diverses circonstances. Au *Digeste*, c'est à propos de Rome et des fonctions du préfet du prétoire¹⁴. Chez Ammien Marcellin, l'attention est attirée sur la tripartition entre le sénat, les *populares* et l'escorte de type militaire qui entoure Julien au moment de son avènement comme seul Auguste¹⁵. Mais l'une des occurrences les plus intéressantes pour le formulaire de l'inscription se rencontre dans la *vie de Marc Antonin le Philosophe* de l'*Histoire Auguste*. L'auteur rappelle les ravages de la peste dans le contexte des guerres contre les Germains¹⁶.

Les sens qui prévalent pour éclairer l'emploi du mot dans le texte d'Augsbourg sont donc ceux de "civils", "citoyens" ou "concitoyens". "Indigènes", "compatriotes" ou "populations" semblent impropres ou à tout le moins imprécis et peu respectueux du registre politique que reflète le vocable. Si

¹⁰ *Germaniciani* est ainsi un substantif et désigne un deuxième groupe à côté des *milites provinciae Raetiae*.

¹¹ Nous avons vu qu'il traduit prudemment par *grâce aux populations*, sans qu'on sache exactement ce que cela pouvait recouvrir. Ce n'est d'ailleurs pas, comme nous le verrons, le sens de *populares*.

¹² 377: Der Punkt zwischen "*populares*" und "*excussis multis milibus Itolorum captivorum*" scheint mit Absicht als Sinnrenner gesetzt worden zu sein.

¹³ Comme le montre un dossier épigraphique que nous a amicalement communiqué X. Lorient: *CIL VIII 9062 = ILS 5590; CIL VIII 21723 = ILS 6878; AE 1905, 35.*

¹⁴ I, 12, 1, 12: *Quies quoque popularium et disciplina spectaculorum ad praefecti Vrbi curam pertinere utetur: et sane debet etiam dispositos milites stationarios habere ad tuendos popularium quietem . . .* Le soldat est alors l'instrument de la tranquillité des citoyens.

¹⁵ *Res Gestae* 22, 2, 3: *Exceptus igitur tertio iduum decembrium verecundis senatus officiis, et popularium consonis plausibus, stipatusque armatorum et togatorum agminibus, velut acie ducebatur instructa.*

¹⁶ *SHA, Marc. 17, 2: . . . tempore, quo pestilentia gravis multa milia et popularium et militum interemerat.* (époque où une terrible peste avait enlevé plusieurs milliers de civils et de militaires).

populares désigne évidemment les “civils” par comparaison avec les militaires, ce n’est pas une nécessité et le texte d’Ammien Marcellin est un indice de l’ambiguïté qui se retrouve ici, à savoir que son emploi peut aussi bien être appelé par celui de *milites* que motivé par d’autres considérations et particulièrement par *Italorum*. On ne peut pas vraiment décider et l’autre traduction possible, systématiquement adoptée par les commentateurs, est assurément justifiée, à condition de faire attention au sens de *populares*:

... avec l’aide des soldats de la province de Rhétie mais aussi de ceux de Germanie et en outre avec l’aide des civils, comme plusieurs milliers de prisonniers italiens avaient été arrachés de leurs mains, ...

La véritable acquisition de cette analyse est, finalement, que rien ne justifie une participation à proprement parler militaire des citoyens de la province enrôlés pour la circonstance et appelés à venir au secours de la patrie en danger. Si *populares* évoque quelque chose de concret ce n’est sûrement pas une levée en masse qui aurait valu une autre dénomination aux renforts devenus des *tirones* ou des *auxilia*¹⁷. Quant aux éléments impériaux qui ont joué un rôle dans l’affaire et se distinguent des *Barbari*, ce sont les *milites provinciae Raetiae*, les *Germaniciani*, les *populares*. A l’image de l’ensemble du texte, cette séquence offre matière à réflexion sur l’organisation politique et territoriale sous-jacente aux épisodes relatés, comme l’opposition entre les Barbares et les autres éclaire le sens d’une victoire et sa version officielle.

2. Les Barbares Juthunges¹⁸

L’un des traits originaux du document tient à la présence des Juthunges, mais tout autant à l’hésitation sur leur identification que traduit la formule *Semnonēs sive Iouthungi*, “les Semnons ou plutôt les Juthunges”. Il s’agit de *Barbari*, forme au pluriel habituelle pour nommer les peuples extérieurs à l’Empire. L’emploi de *gens* est également très classique et renvoie normalement à des populations non organisées en *civitas*, c’est-à-dire étrangères au mode d’organisation politique propre aux communautés locales romaines et romanisées. Mais on se rend compte aussi que, malgré des concepts bien rodés, l’Empire n’a qu’une connaissance approximative de la composition et de l’organisation des Germains, en dépit de Tacite et des guerres et expéditions postérieures.

L’ambiguïté réside ici dans ce que le rapport entre les Semnons et les Juthunges n’est pas clairement établi et ne doit pas être surinterprété, comme le précise T. Stickler. L’intérêt est accru par le fait qu’à la date de 260 p. C. aucun document avant celui-ci ne mentionnait aussi précocement les Juthunges. En

¹⁷ X. Lorient me rappelle amicalement qu’en 69 p. C. Caecina avait fait intervenir contre les Helvètes les troupes de Rhétie parmi lesquelles se trouvaient, selon les mots de Tacite (*Hist.* 1, 68, 2): *et ipsorum Raetorum iuventus, sueta armis et more militiae exercita* (cf. aussi P. Le Roux, Th. Mommsen et C. Iulius Macer (*CIL* XIII, 1041), *Pallas* (Mélanges offerts à Monsieur Michel Labrousse), h. s. 1986, 126). S’agit-il là d’une tradition instituée par les princes augustéens et propre à la Rhétie ? Pensera-t-on plutôt que ce type de troupes avait, avec les siècles, perdu de sa raison d’être ? La dénomination de *iuventus* suggère qu’il s’agissait, sous couvert de surveillance des populations locales, de former de futurs soldats susceptibles de s’enrôler dans les ailes et les cohortes auxiliaires. Je ne pense donc pas que ce soit là des troupes qui préfigureraient les *populares*, au cas où il faudrait les considérer comme une formation ayant pris part à la lutte armée contre les Barbares. Cette *iuventus* avait un caractère régulier et officiel; elle évoque l’existence de *numeri* spécialisés, comme ceux que l’épigraphie appelle les *Raeti gaesati* (cf. E. Birley, Raetien, Britannien und das römische Heer, *Bayerische Vorgeschichtsblätter* 45, 1980, 77–89). Enfin, alors que les autres participants reçoivent une dénomination géographique, on ne précise pas ce que seraient ces *populares*, malgré l’ambiguïté possible et malgré le fait qu’il pourrait s’agir d’une formation rhète locale.

¹⁸ Depuis la rédaction de mon travail, j’ai eu connaissance de l’article de T. Stickler, Iuthungi sive Semnonēs. Zur Rolle der Juthungen bei den römisch-germanischen Auseinandersetzungen am Raetischen Limes in der Zeit zwischen Gallienus und Aurelian, *Bayerische Vorgeschichtsblätter* 60, 1995, 231–249 et particulièrement 233–240. Les analyses et conclusions concernant l’origine et l’histoire des Juthunges en relation avec les Suèves, les Semnons, les Hermundures et les Alamans rejoignent pour l’essentiel ce que j’ai déduit du dossier dans la perspective qui est ici la mienne. On ne peut que souscrire en particulier à une démarche qui vise à insister sur la constitution progressive d’une identité juthunge se réclamant de ses origines semnonēs.

effet, leur première apparition dans les sources remontait alors à un fragment de Dexippe relatif aux événements de 270 p. C., au début du règne d'Aurélien¹⁹. Pourquoi cette incertitude et peut-on en tirer quelques enseignements sur une possible évolution du monde barbare ?

Le dossier se trouve déjà en grande partie analysé dans l'ouvrage d'E. Demougeot cité précédemment. Il comporte un rapprochement linguistique intéressant avec le texte d'Augsbourg puisque Dexippe donne l'ethnique barbare sous la forme Ἰουθοῦγγοί. C'est donc comme un écho supplémentaire de la valeur documentaire de l'historien qui défendit Athènes contre les Goths que résonne l'inscription. Mais, à suivre l'historienne des invasions barbares, les Juthunges ne sont pas, à proprement parler, des nouveaux venus. Ils seraient issus d'une évolution des Hermundures dont on sait par Tacite qu'ils avaient fait l'objet d'un traitement de faveur de la part de Rome²⁰. Au cours du III^e siècle, ces Juthunges avaient réussi à rester autonomes par rapport à la ligue des Alamans dans laquelle les Hermundures et les Chattes avaient pris une part active²¹, formant eux-mêmes une ligue sous leur nouveau nom de Juthunges qui rappellerait la terre originelle du Jutland²². Ils auraient été mal identifiés par les Romains, qui étaient dans l'incapacité de connaître avec la précision souhaitable, avant le début du IV^e siècle, les origines et la composition ethnique de la ligue alamannique²³. Il est toutefois probable que les Juthunges ont continué à occuper le pays des Hermundures situé au nord de la Rhétie et dans le quadrilatère de Bohême²⁴.

Une nuance est notable dans les sources. Alors que l'inscription d'Augsbourg les assimile ou les rattache aux Semnons et que le fragment de Dexippe indique qu'ils se considéraient eux-mêmes seulement comme des Juthunges, le biographe d'Aurélien, dans l'*Histoire Auguste*, en ferait un groupe suève²⁵. Tacite et la chronologie éclairent cette différence apparente de définition. L'auteur de la *Germanie* rapporte que les Semnons, qu'on situe ordinairement autour de l'Elbe dans le secteur des rivières de la Havel et de la Sprée, se considéraient, dès l'époque augustéenne, eux-mêmes comme "*vetustissimi ac nobilissimi Sueborum*"²⁶. Ce chapitre 39 s'achève d'ailleurs par une remarque qui précise encore cette identité: *centum pagi iis habitantur, magnoque corpore efficitur ut se Sueborum caput credant*²⁷. Une inscription de Cologne a aussi été versée au dossier dans la mesure où elle révèle des *Matres Suebae [-]euthungae* dont le surnom mutilé rappelle plus ou moins les Juthunges²⁸.

Aussi, à lire l'ensemble du dossier, le lien entre ces différents peuples et dénominations est l'élément suève que Tacite définit déjà comme une fédération de peuples²⁹. Cependant, l'histoire des Semnons, disséminés ensuite, demeure assez hypothétique, alors que le nom de Semnon est absent de la *Liste de Vérone*. Les textes antérieurs à l'autel d'Augsbourg les mentionnent pour la dernière fois en

¹⁹ Dexippe, Fragment 6 ; cf. aussi E. Demougeot, *La formation de l'Europe et les invasions barbares, I, des origines germaniques à l'avènement de Dioclétien*, Paris 1969, 511–512 ; T. Stickler (n. 18) 236.

²⁰ Demougeot (n. 19) 326 (son analyse tend, comme nous le verrons, à privilégier l'hypothèse Hermundure par rapport à celle des Semnons). Tacite, *Germ.* 41: *Hermundorum civitas, fida Romanis; eoque solis Germanorum non in ripa commercium, sed penitus atque in splendidissima Raetiae provinciae colonia.*

²¹ Bakker (n. 1) 376.

²² Mais cf., au sujet du nom, Stickler (n. 18) 233–234 et 237.

²³ Demougeot (n. 19) 483.

²⁴ *Ibid.* 511.

²⁵ *SHA, Div. Aur.* 18, 2: *Idem Aurelianus contra Suebos et Sarmatas isdem temporibus vehementissime dimicavit ac florentissimam victoriam rettulit.* Cf. aussi Demougeot (n. 19) 511.

²⁶ Tacite, *Germ.* 39, 1.

²⁷ "Ils habitent cent pagus et cette étendue de leur groupe leur donne à croire qu'ils sont le peuple principal des Suèves".

²⁸ *CIL* XIII, 8225 = *ILS* 4791; *RSK* 108 (avec photo): [*Matr*]ibus Suebis / [-]eutungabus / [-] ?*Iulius Secundus* / [*I*]uli Philtati lib(ertus) / [v] s. l. m. On ne peut toutefois que prendre avec précautions ce document qui évoque seulement un milieu linguistique.

²⁹ *Germ.* 38, 1.

tant que tels en 179–180 p. C. à l’occasion de la seconde guerre germanique de Marc Aurèle³⁰. Dans les années 180/185 p. C., les Semnons sont donnés comme les auteurs d’une grande poussée qui affecta les deux provinces germaniques sous l’effet de contrecoups imposés par leurs déplacements dans la Germanie même³¹. C’est de cette période que date probablement l’arrivée d’une partie d’entre eux chez les Hermundures³². Quand en 213 p. C. se constitua la ligue alamannique, on doit supposer que les Semnons furent parmi les plus décidés à rester autonomes et à créer leur propre ligue. Mais l’appellation de Juthunges, en tout cas pour les Romains, ne s’imposa, semble-t-il, que peu à peu au cours des invasions du règne de Gallien, comme le révèle l’imprécision de la formule d’Augsbourg.

Sans se prévaloir d’une analyse totale des données³³, on peut observer qu’en 260 p. C. les Juthunges n’étaient pas distingués franchement des Semnons et que cette indication milite bien en faveur de leur appartenance précoce aux Semnons plutôt qu’aux Hermundures. Cette hypothèse est déjà celle de M. Schönfeld, l’auteur de l’article *Semnonnes* dans la *Real-Encyclopädie*, à propos du rôle respectif de ces peuples à l’origine des Alamans³⁴. Tout se passe donc comme si les Semnons-Juthunges s’étaient substitués géographiquement aux Hermundures et étaient restés aux yeux des Romains la puissante nation dont parlait Tacite jusqu’à ce que les guerres d’invasion aient permis de modifier le tableau. L’émergence des Juthunges, demeurés étrangers à la ligue alamannique, mais associés à ses opérations de raid contre l’Empire, avait pu être constatée à l’occasion des événements de 259–260. L’information fournie par le texte épigraphique a selon toute vraisemblance été puisée auprès de prisonniers barbares qui ont ainsi décliné leur identité. Doit-on imaginer qu’au nom de Juthunges les Romains ont été surpris et ont demandé des précisions à l’origine de la formule *Semnonnes sive Iouthungi* ? Dans un Empire aux prises avec les barbares germaniques, la référence aux Semnons était sans doute plus efficace et plus prestigieuse et ramenait à l’époque des Suèves et des guerres de conquête. La lecture de Tacite et son tableau des Germains constituaient toujours, à lire l’inscription, une référence principale des élites soucieuses de s’informer sur les peuples germaniques³⁵.

3. Les circonstances d’une victoire: soldats, civils et prisonniers

Les 24 et 25 avril 260 p. C., une armée romaine aux ordres de M. Simplicinius Genialis a donc vaincu des bandes barbares qui rentraient d’un raid en Italie du Nord et ramenaient avec elles des citoyens d’Italie enchaînés. Le 11 septembre suivant, dans un contexte politique nouveau que souligne la *damnatio memoriae*, le chef et son *exercitus* commémorent, par une cérémonie inaugurale, accompagnée sans doute d’un sacrifice et de libations, en accomplissement d’un vœu, un succès dont on pourrait penser qu’il a acquis un relief particulier dans la suite des événements. Mais plus qu’à mettre directement en exergue une victoire que chacun comparerait à une autre³⁶ – celle de Gallien à Milan sur les

³⁰ Dio Cassius, 72, 20, 2 (sur la décision des Quades d’émigrer chez les Semnons). Cf. Bakker (n. 1) 375.

³¹ Demougeot (n. 19) 232.

³² Dont on a noté qu’ils disparaissent comme tels des sources textuelles après l’épisode des guerres de Marc Aurèle précédant sa mort: *SHA, Div. Aur.* 27, 10.

³³ L’étude exigerait de longues investigations dans un domaine où la recherche archéologique joue un rôle toujours croissant.

³⁴ M. Schönfeld, *RE* II 3, 1921, 1355–1356.

³⁵ On doit naturellement noter avec Stickler (n. 18) 247, que les Juthunges eux-mêmes se considéraient sans ambiguïté comme les descendants des Semnons. C’est sans doute l’identité plus récente de Juthunge qui faisait difficulté ou n’était pas vraiment encore assimilée par tous.

³⁶ Comme le montrent amplement les interventions des uns et des autres ou le travail de H. Lavagne, (n. 1) 439–442, cet aspect est essentiel pour bien mesurer les apports du document, à savoir non seulement la rivalité des empereurs légitimes et usurpateurs, mais aussi la similitude – et non la confusion – entre les événements de 259/260 p. C. et de 270/271 p. C. dans ce secteur de l’Empire. Toutefois, je ne suis pas sûr que ce texte modifie profondément la chronologie admise de l’usurpation de Postume, ni qu’il relègue à l’arrière-plan le rôle de la capture de Valérien. En revanche, comme on l’a fait remarquer, les précisions des dates sont très utiles et suggestives.

Alamans – le texte invite à rendre hommage à des armées locales et régionales dont la valeur a permis le sauvetage de citoyens romains d'Italie. Qu'il se soit agi d'une victoire de grande ampleur, témoignant d'un véritable exploit militaire, ou de la mise à profit d'un épisode qui tenait davantage de l'embuscade et du combat d'arrière-garde n'est pas l'essentiel, puisque la défaite des barbares est présentée comme consommée avec l'aide des dieux protecteurs de l'Empire.

Il n'est pas aisé d'identifier les soldats de la province de Rhétie. En principe, la légion qui en formait le noyau était la III^e Italica, cantonnée à *Castra Regina*³⁷. S'y ajoutaient des unités auxiliaires dont le nombre et le nom nous échappent. On ne peut pas, en effet, fournir un état de l'effectif provincial postérieurement à l'année 167/168 p. C.³⁸. Il y avait alors 3 ailes, dont une milliaire, et 13 cohortes, ce qui revient à un total de 14 à 14500 hommes en comptant les légionnaires. Doit-on admettre que sous le mot *milites* est regroupé l'ensemble des troupes ou s'agit-il seulement de l'élément légionnaire ou même des auxiliaires seuls ? Dans quelle mesure les événements des dernières décennies avaient-ils modifié la composition des garnisons auxiliaires, par transfert, prélèvement ou substitution ?

Ces questions restent ouvertes³⁹, mais le texte d'Augsbourg ajoute l'intervention des *Germaniciani*, qualificatif qui se rencontre avec une valeur d'adjectif principalement. Absent chez Tacite, qui parle de *Germanici milites* ou de *Germanicae cohortes* ou *legiones*⁴⁰, mais aussi de *Germanicus exercitus*⁴¹, le terme est utilisé par son contemporain Suétone. Chronologiquement, c'est dans la vie de Tibère qu'il apparaît pour distinguer ces *Germaniciani* de ceux d'Illyricum⁴². Ensuite le biographe se sert des expressions *Germanicianus exercitus*⁴³, *Germanicianorum vexillatio*⁴⁴. On doit ajouter une mention d'Aurelius Victor à propos des mêmes événements de l'année 69 p. C. et de la proclamation de Vitellius⁴⁵. L'emploi classique comme adjectif est le plus normal et est aussi ce qui semble devoir être retenu pour l'inscription: *sed et (militibus) Germanicianis*.

La forme n'est donc ni étonnante ni rare et elle comporte incontestablement une nuance avec *Germanicus*⁴⁶. Les diplômes militaires le confirment qui au II^e siècle, par exemple, à propos de l'armée de Dacie, font état de *pedites singulares Britannici* et de *pedites singulares Britanniciani*⁴⁷. On connaît en outre le dossier des *negotiatores Britanniciani*⁴⁸ qui regroupe principalement des inscriptions de la province de Germanie inférieure. Ces hommes d'affaires d'époque sévérienne désignent ainsi un lien privilégié avec la province de Bretagne, dont ils ne sont pas originaires, et disent que leur commerce concerne la province de Bretagne. Ils indiquent alors qu'ils sont spécialisés dans la fourniture de cette

³⁷ Aujourd'hui Regensburg. Voir pour le camp et le stationnement dans la province: *ILS* 2288; *CIL* III, 5953 et E. Schallmayer et al., *CBFIR*, Stuttgart 1990, n° 212.

³⁸ Cf. *RMD* 1 n° 68.

³⁹ Malgré Bakker (n. 1) 377 et 383, je pense, cependant, que la formulation *milites provinciae Raetiae*, de caractère officiel, ne prouve pas l'absence de la légion de Ratisbonne. Elle suggère plutôt la participation de tous, légionnaires et auxiliaires, et non de la légion seule. Les arguments numismatiques sur les émissions concernant la *fides exercitus* envers Gallien et la chronologie ne semblent pas décisifs.

⁴⁰ *Hist.* 2, 60; 3, 64. 3, 1; 3, 38; 5, 26. Il s'agit là de troupes qui sont stationnées dans les territoires provinciaux de Germanie sans en être originaires.

⁴¹ *Ann.* 1, 22, 31, 46, 69; 2, 39; 3, 1, 38; 5, 26; 11, 1.

⁴² *Tib.* 25, 4: *Germaniciani quidem principem detractabant*.

⁴³ *Otho* 8, 1 (*Germaniciani exercitus*, pour désigner les armées de Germanie ou des Germanies. *Vesp.* 6, 3: *neque enim deteriores esse aut Hispaniensi exercitu qui Galbam, aut praetoriano qui Othonem, aut Germaniciano qui Vitellium fecisset*).

⁴⁴ *Galb.* 20, 3: *excepta Germanicianorum vexillatione*. Ici le mot est employé adjectivement ou substantivement, selon qu'on sous-entend ou non *militum*. Il est vrai que le génitif lui-même prend normalement une valeur d'adjectif.

⁴⁵ *Epitom. Caes.* 8, 3: *Vitellium Germanicianis legionibus factum*.

⁴⁶ Cet adjectif se rapporte à une troupe installée à demeure sur le territoire de Germanie supérieure ou inférieure.

⁴⁷ *CIL* XVI, 54, 57 et 163, 107, de 103/106 p. C., 110 p. C., 156/157 p. C.; *RMD* 2 123 de 179 ? p. C.

⁴⁸ Cf. par ex. A. Chastagnol, Une firme de commerce maritime entre l'île de Bretagne et le continent gaulois, *ZPE* 43, 1981, 63–66.

province, ce qui ne peut exclure en retour la vente de produits bretons sur le continent⁴⁹. Enfin, la *Notice des Dignités* abonde en troupes de *Germaniciani*, qu'il s'agisse de vexillations palatines et *comitatenses*, de légions palatines et *comitatenses* ou encore de *numeri* de *limitanei*⁵⁰.

Le sens n'offre pas de difficulté. Les soldats *Germaniciani* ne peuvent être ici que des soldats appartenant à des troupes formées à partir des unités en garnison en Germanie et utilisées hors de cette province dans des circonstances exceptionnelles, ce qui ne veut pas dire obligatoirement ou seulement pour une durée très brève. Si c'était nécessaire, l'inscription de *Sirmium* en Pannonie inférieure, datée normalement des années 260/268 p. C. (du règne de Gallien seul) achèverait d'en convaincre⁵¹: *Ioui monitori pro salute adque incolumitate d(omini) n(ostri) Gallieni Aug(usti) et militum vexill(ationum) le[g]g(ionum duarum) [G]ermanicana[r(um) e]t Brittanici(a)n(arum) cum auxili(i)s earum* etc. . . . Les adjectifs géographiques en *-cianus* prennent en effet leur sens en fonction du lieu d'où l'on parle: le *britannicianus* est un *britannicus* qui ne se trouve pas en Bretagne au moment où il rédige son inscription; le *miles germanicianus* est un membre de l'*exercitus germanicus* détaché de son territoire d'origine.

L'armée de la province de Rhétie avait donc été renforcée pour la circonstance par des troupes venues de la Germanie voisine, les *milites Germaniciani*, dont on ne saurait dire a priori s'ils étaient de Germanie supérieure seulement ou des deux provinces. La première hypothèse n'est pas plus vraisemblable que l'autre dans la situation des années 259/260, mais rien ne permet de choisir l'une ou l'autre avec certitude. Dans le premier cas, on peut tabler sur la présence de tout ou partie de la XXII^e Primi-genia stationnée à Mayence (*Mogontiacum*) comme de troupes auxiliaires tirées de leurs forts germaniques. Celle de la VIII^e Auguste, en garnison à Strasbourg, est théoriquement possible, au moins sous la forme d'un détachement⁵². En dehors de la liste donnée par un diplôme militaire du 16/10/134 p. C.⁵³, qui indique une aile et quinze cohortes, on ne peut rien dire des effectifs auxiliaires de la province. A plus forte raison sommes-nous dans l'incapacité de proposer des identifications pour les unités constituant l'armée de 260 p. C. Dans le second cas, on accorde une valeur politique et idéologique à l'emploi du mot *Germaniciani*, destiné à suggérer la participation des armées qui ont créé l'empereur gaulois quelques semaines plus tard, sans distinction de province.

En effet, le chef de l'armée victorieuse était le chevalier Genialis, aux ordres de Gallien⁵⁴, dont le statut n'était autre que celui de gouverneur intérimaire (*agens vice praesidis*) de la province de Rhétie. Il a assurément lancé un appel à ses deux collègues consulaires des Germanies⁵⁵ pour l'aider à faire face aux Barbares qui ravageaient les territoires. Les formulations arrêtées le 11 septembre maintiennent dans le flou la question des renforts et de l'envoi effectif de troupes aux ordres de Postume. Il s'agissait évidemment, dans le cadre de l'usurpation naissante, d'affirmer l'unité des territoires ayant accepté de reconnaître le prétendant à l'empire et de mettre en évidence la capacité des chefs de l'Empire gallo-romain à arrêter efficacement les barbares grâce notamment à une bonne cohésion. Parallèlement, Genialis, conscient qu'il avait remporté la victoire pour le compte de Gallien, ne pouvait pas déformer les faits sans s'exposer à la crainte religieuse.

⁴⁹ L'adjectif met cependant l'accent sur le théâtre des activités et sur la distance d'avec lui et donc sur le fait qu'ils sont à l'extérieur de la province.

⁵⁰ Par ex., *Or.* 9, 20 (*Equites Germaniciani seniores*); *Occ.* 5, 236 et 7, 33 (*Germaniciani iuniores*, cantonnés en Italie). C'est là un indice supplémentaire, s'il en était encore besoin, de la filiation étroite entre les dénominations militaires romaines du IV^e siècle et certaines appellations officielles du Haut-Empire, plus précoces qu'on ne le dit généralement.

⁵¹ *CIL* III, 3228 = *ILS* 546 et Pflaum, *Carrières*, II, 919. Les alinéas sont volontairement omis.

⁵² *ILS* 2288. *CIL* XIII, 6440.

⁵³ *CIL* XVI, 80.

⁵⁴ Comme le note très justement Lavagne (n. 1) 441.

⁵⁵ Celui de Germanie supérieure est anonyme à cause des cassures de l'inscription (cf. W. Eck, *Die Statthalter der germanischen Provinzen vom 1.–3. Jahrhundert*, Cologne 1985, n° 52, p. 97); celui de Germanie inférieure n'était autre que Postumus (*Ibid.* n° 62, p. 222–224).

Un doute planera toujours sur l'ampleur exacte de la victoire des 24 et 25 avril 260 p. C. L'une de ses manifestations les plus spectaculaires fut de délivrer les *Itali* prisonniers, au nombre de plusieurs milliers, ce qui devait désavantager et handicaper les barbares plutôt que les favoriser; le participe *excussis* implique que les Juthunges ont été contraints de laisser s'échapper par grappes ces Italiens qui étaient alors vraisemblablement enchaînés les uns aux autres. L'emploi d'*Italus*, différent d'*Italicus*⁵⁶, renvoie à la géographie, mais aussi au statut politique de la terre romaine par excellence. Il dénote la résidence proprement italienne des prisonniers et exclut a priori des groupes de citoyens romains installés, même temporairement, pour leurs activités dans les provinces. D'après ce que l'on sait par ailleurs du raid barbare en Italie, c'est à des habitants déportés depuis l'Italie elle-même que l'on doit donc penser⁵⁷. On est en pleine compétition pour le pouvoir et pour la protection de l'Italie.

La rhétorique du texte d'Augsbourg, guidée par des préoccupations politiques, associe les citoyens civils à l'événement et, par l'ambiguïté de la place de *popularibus*, cherche à rappeler que c'est pour leur protection que l'*exercitus* combat les Barbares et se consacre courageusement à cette tâche⁵⁸. Au cas où on préférera interpréter *itemque* comme un élément ajouté à l'énumération qui précède plutôt que comme un deuxième moment dans l'exposé des motifs de la dédicace, l'image des événements d'avril qui en découle demande à être analysée. Au point de départ, il y a la décision de Genialis de dédicacer l'autel à la Victoire à Augsbourg, la capitale provinciale⁵⁹. Le choix du lieu peut s'expliquer de plusieurs façons: ou par le fait que le gouverneur y avait sa résidence et souhaitait donner de la publicité à sa victoire ou par le fait qu'Augsbourg même avait été menacée et délivrée. La première hypothèse n'est pas, malgré les apparences, plus fondée que la seconde, car le silence sur l'attaque d'Augsbourg pourrait être interprété comme l'indice que tout le monde avait les événements d'avril très présents à la mémoire. Qu'il s'agisse d'une lutte qui se serait déroulée près d'Augsbourg ou dans un autre secteur de la province, l'intervention des *populares* ne peut se comprendre que comme la résistance à un assaut d'une cité, comparable à celle opposée par la population d'Aquilée au siège de Maximin le Thrace⁶⁰. C'est, en effet, le seul cas de figure vraisemblable où les civils sont susceptibles d'apparaître comme des combattants tout en se distinguant des armées. En dehors d'Augsbourg, la province de Rhétie ne possédait pas beaucoup d'agglomérations civiles susceptibles de fixer l'ennemi. L'opposition des citadins, peut-être à plusieurs reprises, a sans doute alors permis, par la fermeture des portes, de retarder l'avancée des barbares, d'organiser la riposte et de les prendre à revers, puis de délivrer peu à peu les prisonniers qu'ils tentaient d'emmener avec eux dans leur fuite ou qu'ils avaient cherché à massacrer en représailles. On imagine mal sinon ce qu'aurait pu être la part des citoyens civils, particulièrement exposés et d'autant plus en danger qu'ils étaient isolés ou peu nombreux.

Le discours sur la victoire classe de manière claire les données fondamentales des enjeux des luttes à divers niveaux qui se déroulent dans l'Empire romain divisé. Sur la scène, quatre acteurs principaux: l'autorité politique incarnée par le gouverneur provincial, les armées, les civils et les barbares, ceux-ci seuls contre les trois autres et les ennemis à abattre. La prééminence suggérée du soldat, le *Germanicianus*, l'évocation des *Itali* et des Semnons rappellent le passé et expriment la nécessité de retrouver les énergies qui avaient permis dès Auguste de garantir la sécurité de l'Italie, de surmonter les difficultés et de conserver l'Empire conquérant. La géographie administrative correspond aux normes établies par le

⁵⁶ Le terme met l'accent sur le territoire de l'Italie.

⁵⁷ Cf. Demougeot (n. 19) 496–499. On note que Gallien, à la suite de sa victoire sur les Alamans, avait fait émettre par l'atelier de Milan des monnaies commémorant la *Salus Italiae*.

⁵⁸ *Cum eodem exercitu* exclut les civils, comme je l'ai montré par l'analyse du mot *populares*.

⁵⁹ Elle est attestée comme *municipium Aelium*: *CIL* III, 5800. Seul Tacite (*supra* n. 16) lui attribue le rang de colonie. La municipalisation date d'Hadrien (surnom *Aelium*); ce fait n'est pas incompatible avec une colonisation latine ou un statut latin colonial sous Auguste. Il n'est donc pas sûr que Tacite utilise *colonia* dans un sens non technique, pour souligner le caractère romain de l'urbanisation et le statut de capitale provinciale.

⁶⁰ Cf. Hérodien, *Histoire des empereurs romains* 8, 4.

premier empereur et ses successeurs qui ont travaillé dans le même esprit. La célébration de la victoire, signe de volonté de réussir autant que d'inquiétude pour l'avenir, invitait les soldats à suivre ceux qui étaient plus soucieux d'expulser les barbares que d'asseoir leur propre pouvoir. Produits par l'administration provinciale, le texte d'Augsbourg et son langage reflètent la perpétuation d'une culture politique et administrative qui n'évoluait que lentement, malgré les événements et les guerres. Ils nous confirment que les responsables du secteur rhétique et germanique de septembre 260 p. C., loin de se considérer comme des usurpateurs, se présentaient comme les plus aptes à assurer la restauration de l'Empire dont ils entendaient incarner la continuité tout en affirmant leur légitimité. Le message s'adressait naturellement, en premier lieu, à l'empereur Gallien.

Paris

Patrick Le Roux